



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
Hervé GARNIER, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

**N°26**  
31 mai 2017

## COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ Le mettre en place sans complexité

La CFDT a bien entendu le message du Premier ministre : **le dispositif permettant de garantir des compensations aux salariés exposés à la pénibilité ne sera pas remis en cause et leurs droits seront garantis.**

Ce dispositif de justice sociale, qui reconnaît que les conditions de travail difficiles ont des conséquences sur l'espérance de vie pour certains salariés, doit maintenant entrer dans **une phase de normalisation**. Il faut **en finir avec les polémiques stériles et les attermoissements qui ne servent qu'à entretenir le doute auprès des entreprises et le sentiment d'incompréhension auprès des salariés concernés.**

La CFDT reste, comme elle l'a toujours été depuis la création du Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), **ouverte au dialogue pour une bonne mise en œuvre du dispositif**. En 2016, 800 000 salariés ont bénéficié de points sur leur C3P.

**La CFDT appelle le patronat à lever les freins à la généralisation du dispositif**, notamment en faisant agréer les référentiels de branches, **nécessaires aux plus petites entreprises** pour les aider à mettre en place ce droit légitime pour leurs salariés concernés.

### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante